

Pascal PROUGEANSKY : « Messieurs dames bonjour, nous allons reprendre cette deuxième table-ronde. On ne va pas refaire toute la présentation puisque vous allez eue déjà dans la pièce d'à côté. Je vous dirais simplement que je m'appelle Pascal Prougeansky et que je serai le presque candide de service. On va tout de suite passer la parole à Christelle Aubrée qui va vous présenter la synthèse des travaux du forum qui était consacré aux produits et services de qualité. Ceux qui étaient là tout à l'heure on pu profiter d'un joli coup de corne de brume, donc lorsque l'heure sera écoulée, on s'arrêtera où que nous en soyons. A toi Christelle. »

Christelle AUBREE : « Bonjour à tous. Je suis Christelle Aubrée, je suis à la fois habitante de la Baie, du Val-Saint-Père, et aussi agricultrice. Il m'a été donné l'occasion de suivre tous les forums donc on m'a proposé de faire un petit peu le rapport de tout ce qui avait pu se dire. Evidemment, j'insiste aussi comme Laëtitia Royer, en disant qu'on ne peut pas citer tous les problèmes qui ont été évoqués. Je vais en citer un certain nombre mais à chaque fois les principaux. Dans un premier temps, on peut faire un très rapide bilan de la baie du Mont-Saint-Michel qui est connue de tous. C'est de savoir qu'au niveau des traditions et des savoir-faire en ce qui concernent les produits, il y en a, ils existent et ils sont déjà reconnus. On peut citer la moule, l'huître ou l'agneau de pré salé. Mais il en existe encore d'autres. En ce qui concerne l'aspect touristique - parce que lorsqu'on parle de services, il s'agit principalement de services de tourisme - c'est simple, on a une masse de touristes vraiment importante au départ. Le Mont Saint-Michel ou les grosses villes autour, Saint-Malo, Dinan, Cancale, Granville, attirent énormément de gens. Cela dit, ce n'est pas pour autant que tout est gagné et donc il a été relevé des problématiques qui tournent autour de ces sujets là. En ce qui concerne les produits, il faut savoir qu'**un produit est souvent lié à une activité économique et que cette activité peut générer des nuisances**. Il a été relevé par exemple des nuisances pour la Baie. Par exemple, pour l'élevage ovin, des zones qui paraissent sur-pâturées ou sous-pâturées. On a parlé aussi du problème des déchets qui vont concerner plutôt les activités conchylicoles. Il y a aussi la constatation de nuisances des particuliers, des touristes ou des professionnels entre eux. Comment vont se traduire ces nuisances ? Plutôt une gêne par exemple dans la circulation, ou une gêne de l'aspect esthétique de bâtiments professionnels. D'autres problématiques par rapport aux produits ont été soulevées. Le fait que **l'image de la Baie** ou plus précisément l'image du Mont Saint-Michel, était parfois utilisée et erronée c'est-à-dire **utilisée pour des produits qui ne sont pas spécifiquement issus du territoire**. Ils peuvent entraîner une confusion dans la consommation. Il y a un **manque de souplesse également dans les réglementations qui pouvait freiner le développement des activités** économiques et notamment sur un sujet qui a été longuement développé, c'est le sujet des constructions de bergeries sur le littoral. Ensuite, concernant les services touristiques, il est clair qu'il existe déjà sur nos côtes, au Mont Saint-Michel, de nombreux équipements qui sont liés à la grande affluence de touristes. Mais, ce que l'on constate, c'est qu'il y a certainement une trop grande affluence de touristes au Mont Saint-Michel ou dans les villes phare, sans doute par **manque d'informations sur les atouts de la Baie environnante**. Il existe cependant un flux sur le littoral, mais un flux qui paraît mal géré. C'est-à-dire qu'on va constater qu'il y a par exemple des manques de parking ou des stationnements qui sont mal gérés, qui vont occasionner aussi des problèmes d'esthétique au niveau de la vue sur la Baie. Il y a aussi le problème de l'affluence grandissante des camping-cars qui arrivent de plus en plus nombreux sur nos côtes. Et enfin, nous avons, après avoir parlé des sites du littoral, parlé de **l'arrière-pays de la baie du Mont-Saint-Michel**, dans lequel on va trouver des sites remarquables mais qui semblent, au vu du nombre de touristes qui défilent dans notre région, c'est un arrière-pays qui semble complètement délaissé.

Alors je vais maintenant vous décliner un ensemble de propositions qui ont été proposées. Les propositions par rapport aux produits : il est clair qu'**il faut travailler sur les produits par l'intermédiaire de l'image de la Baie**. Je vais vous décliner quelques points qui ont été proposés pour répondre aux problématiques exposées avant. Concernant les réglementations, il y a un certain besoin d'assouplissement effectivement, pour que dans premier temps subsistent les activités et aussi pour qu'elles puissent se développer si besoin. **Il faut que chaque loi nouvelle puisse se faire d'abord en concertation avec les acteurs professionnels**. Il a été longuement question de cela aussi par rapport à la gestion pastorale des herbues. En ce qui concerne ces activités professionnelles, il a été mis le point sur l'aspect esthétique. **Il faut inciter la qualité, que ce soit des bâtiments mais aussi de l'environnement des bâtiments professionnels** avec, pourquoi pas, des aides financières pour inciter ces professionnels à en avoir aussi l'envie. Par rapport au sujet des déchets, l'avis général était de dire que **les déchets doivent être gérés par les acteurs qui les génèrent**, que ce soit le ramassage ou le recyclage qui concernent par exemple les coquilles. Il a été question aussi de **la valorisation de ces produits locaux** et de ces produits bien issus de ce territoire. Il est important de revoir leur aspect de valorisation qui devrait se faire dans un premier temps d'abord vers nos commerces de proximité, par les professionnels du tourisme principalement mais aussi par les collectivités. La première information se fait aussi auprès de la population locale.

Enfin, il a été abordé un sujet plus large, vraiment de mise en avant pour demain, qu'on va débattre après, c'est l'éventuelle **création d'une marque Baie**. Ce serait une marque qui aurait pour but la conservation déjà de nos savoir-faire, mais aussi leur mise en valeur pour des produits qui seraient vraiment spécifiquement issus du territoire et avec l'aspect de privilégier absolument leur qualité aussi. Concernant les services touristiques, il est apparu clairement qu'il y avait un besoin d'orienter et d'encadrer les touristes grâce à l'aide principalement des professionnels et des collectivités. Donc il existe un tourisme de masse particulièrement au Mont Saint-Michel ou dans les grandes villes phare. Il faut profiter de ce tourisme qui est déjà là, pour l'**orienter vers un tourisme de la Baie**. C'est une information par contre qui nécessite de sensibiliser le touriste sur la fragilité du site qu'on veut lui faire découvrir, donc ça demande de l'informer sur le respect de la nature mais aussi le respect des activités qui se déroulent dans cette nature. Alors évidemment, si on commence à vouloir « détourner » le touriste sur des sites autres que sur ces sites phare qui sont eux bien aménagés, il y a un risque aussi pour la préservation de l'environnement. Donc il y a un besoin dans ces cas là d'un encadrement précis de ces touristes grâce par exemple à des sentiers délimités, avoir des recommandations précises sur les sites, avoir des aires de camping-cars spécifiquement aménagées pour eux et bien accessibles, des aires de stationnement très définies. Nous avons reparlé de cet arrière-pays qui semble délaissé en disant qu'effectivement il manquait certainement des structures d'accueil pour permettre aux gens d'aller voir plus loin. Mais il faut que ces structures d'accueil soit bien étudiées par rapport au cadre de vie parce qu'il y a aussi des habitants dans la Baie et qu'il est important que leur cadre de vie soit préservé. Nous avons parlé aussi de **la qualité, de la diversité des services qui sont offerts dans la Baie**. Il existe déjà de nombreux équipements. Il existe aussi des labels de qualité, des signes de reconnaissance ou autres, mais il y a un besoin de remettre encore tout cela sur la table pour redonner encore plus de clarté, avec l'importance d'un travail en commun entre les départements, de façon à ce que les gens soient guidés de manière neutre on va dire, d'un côté ou de l'autre du Couesnon. Et enfin, tout cela doit se faire avec l'aide des professionnels. C'est très important, puisque les touristes se rendent facilement chez les professionnels – restauration, hébergements ou autres – et eux doivent être très impliqués c'est-à-dire qu'ils doivent être capables d'informer et de sensibiliser le touriste de façon à mieux les guider.

Pour terminer, on peut dire que l'objectif commun qui découle de toutes ces belles paroles, est un objectif de qualité, mais qui reste un grand mot. Alors il faut qu'on se dirige vers un tourisme certes plus intelligent, c'est-à-dire un tourisme qui donne peut-être l'envie aux touristes de rester ou de revenir. C'est un peu le problème de nos courts-séjours actuellement. La qualité est assez large. **Il y a plusieurs types de qualité à défendre** : la qualité de la nature en elle-même, la préservation de l'environnement ; la qualité des produits c'est certain, mais il est clair aussi qu'il faut favoriser la qualité de l'environnement du produit donc son exploitation, son réseau commercial, tout ce qui tourne autour de lui ; et enfin la qualité des infrastructures touristiques, effectivement elles peuvent avoir aussi une qualité, mais c'est la qualité de l'accueil et de l'information que l'on va trouver sur place. Donc on a tourné autour de l'image de marque Baie.

Deux sous-enjeux ont été mis en avant :

- concernant les produits du terroir, il est clair que la perspective c'est que, même si on a des produits qui existent et qui sont reconnus, ils doivent impérativement bien conserver leur identité de la Baie au risque de se mélanger, d'être confondus avec d'autres produits.
- par rapport au développement du tourisme, il a été mis en avant l'idée d'une marque Baie avec un point d'interrogation. On va pouvoir ouvrir le débat tout de suite : cette marque Baie, est-ce que ça vous paraît réalisable ? Qu'est-ce qu'on peut mettre derrière ? Qui doit-on impliquer ? Quelles erreurs on doit éviter ? Est-ce que ça paraît objectif tout simplement ?

Je vous invite à nous faire part de vos idées. »

Etienne BECHET : « Une marque baie du Mont-Saint-Michel, un label supplémentaire ? C'est à nous d'en décider. C'est aux gens concernés d'en décider. Rien ne s'oppose à ce qu'il y ait un label de qualité baie du Mont-Saint-Michel. C'est aux acteurs, aux intéressés de décider. »

Pascal PROUGEANSKY : « Qu'en pensent les acteurs ? »

Yannick DANIEL, maison de la baie du Vivier-sur-Mer : « Je m'occupe de l'AOC des moules de bouchots de la baie du Mont-Saint-Michel. Une marque baie du Mont-Saint-Michel, complètement, par contre à définir en termes de produits, par exemple les meubles Mont Saint-Michel. Il faut surtout définir quels sont les produits caractéristiques de la Baie, qui viennent de la mer ou de la terre, puis après définir une charte de production, et là, aller vers une marque baie du Mont-Saint-Michel pourrait être très positif. »

André CORNUEL, Littoral Pêche A Pied : « Pourriez-vous m'expliquer comment cela peut se produire, je sais qu'on a l'archange dans le fond de la Baie, que la Baie vende 20 000 tonnes de moules par an alors qu'il n'en est produit que 10 000 ? Ca doit être l'archange qui agit sur la situation. La qualité de la Baie c'est les déchets qu'on peut trouver sur l'estran. Moi ça m'est arrivé de mettre 100 hameçons un jour, le lendemain j'avais 70 cordes de captage. Quand ils font des captages, ils vont facilement, je vais peut-être exagérer, prendre le double de captage de ce qu'il leur faut et ces cordes de captage, elles restent sur place une fois qu'elles ont garni leurs pieux. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ça ne pourrait pas facilement. Il y en a dans la grève derrière chez moi qui sont pris dans la vase depuis 5 ou 6 ans, vous pourrez tirer dessus, elles n'écourtent pas. Alors vous trouvez des morceaux de 2 ou 3 mètres qui traînent dans la Baie. C'est quand même dommage pour la qualité de la Baie que nous avons. »

Christelle AUBREE : « Je reprends juste la parole pour dire que, concernant effectivement ce que vous dites, toutes ces choses qui peuvent rester dans la Baie des années, c'est rendre responsable les acteurs des déchets qu'ils génèrent. C'est plus facile pour certains que pour d'autres, ce n'est pas gagné pour tout le monde, peut-être par des aides financières, mais que chacun prenne conscience de ce qu'il génère lui dans la Baie et en prenne la responsabilité. Donc ça veut dire que vous rejoignez un petit peu l'idée aussi. Alors, par rapport à la production des moules, on avait évoqué cela dans les forums. C'est plutôt un problème de traçabilité, de contrôle. Le problème c'est dès qu'on a des produits connus et reconnus de qualité, forcément il y a toujours une fraude qui va tenter de s'installer derrière. Il y a des produits pour lesquels c'est plus facile comme les viandes, qui sont très tracées aujourd'hui, c'est facile de vérifier une fraude. Et il y a des produits pour lesquels c'est moins facile. Alors la c'est aux acteurs économiques concernés par ces produits de trouver les solutions pour s'autocontrôler ou faire contrôler leur production peut-être. »

Pierre LEBAS, président des Amis du Rivage de la Baie : « Je voudrais très rapidement rebondir sur ce que vient de dire monsieur Cornuel tout à l'heure. Pour votre information, le traité concernant l'AOC moule de bouchot ne tient pas compte de ces problèmes de déchets, dont il vient très justement de parler. Moi je voudrais revenir sur la baie du Mont-Saint-Michel, classée patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979, à l'époque il y avait une trentaine de sites dans le monde, aujourd'hui il y en a près de 750. Je crois qu'on a un devoir de qualité quand on a un site reconnu patrimoine mondial, peu importe ce qu'on fait. Qu'on soit citoyen, producteurs de produits, peu importe. Dès qu'on est acteur dans la Baie, on a un devoir de qualité. Alors c'est évident qu'il faut utiliser la baie du Mont-Saint-Michel pour avoir une stratégie de communication basée sur son image. Mais je crois qu'il faut peut-être commencer d'abord par les produits qui viennent de terre et de mer, mais il faut aussi labéliser les lieux d'accueil. On ne pourra pas retenir les gens dans la baie du Mont-Saint-Michel en les accueillant même une heure ou une journée, soit sur un parking – encore faut-il qu'il y en ait pour accueillir les camping-cars – soit sur la place d'une église – encore faut-il qu'elle soit entretenue – soit dans un gîte ou une chambre d'hôtes – parce qu'il y a eu des efforts de fait de ce côté-là - ou dans un commerce. On a obligatoirement la nécessité d'avoir une stratégie de qualité qui colle d'une part à l'image internationale du site et ne pas la galvauder car je crois qu'on utilise – comme on l'a dit dans les forums et je ne fais que répéter ce qu'on a dit dans les forums – certains abusent sûrement de l'image de la baie du Mont-Saint-Michel et n'ont pas des produits en phase, en concordance avec ce qu'on devrait vendre. »

Pascal PROUGEANSKY : « Est-ce que les attendus de ces forums vous inspirent d'autres réflexions ? Vous parliez tout à l'heure d'une problématique – vous êtes pêcheurs à pied si j'ai bien compris. La question que vous soulevez est effectivement la question de la responsabilité de chacun. Est-ce que c'est si difficile que cela de changer ses habitudes, de balayer devant sa porte ? Je suis là pour faire le candide alors je fais le candide. Qu'est ce que ça vous inspire ? »

Pierre LEBAS : « On vient d'aborder ce sujet dans le forum d'à côté, présenté sous une autre forme. Je citais l'exemple des agriculteurs avec l'obligation de l'éco-conditionnalité. Je crois que nos amis agriculteurs le font, les conchyliculteurs doivent le faire, même si les critères de l'éco-conditionnalité pour bénéficier des concours financiers ne sont pas les mêmes dans la conchyliculture. Je prends l'exemple d'une délibération qui a été prise le 1^{er} juillet 2004 par le conseil général d'Ille-et-Vilaine qui disait oui pour 540 000 euros pour aider au transfert de la conchyliculture mais qui conditionnait le déblocage de ces fonds sous certaines conditions qui sont clairement mentionnées dans cette délibération. Je crois qu'il faut aller plus loin, c'est-à-dire qu'il faut qu'on ait tous dans ce site, l'obligation de remplir et respecter un minimum de critères pour bénéficier sans subvention du site, et pour ceux qui veulent demander des subventions, qu'ils s'engagent au minimum à faire quelque chose en matière d'environnement et de développement durable. »

Anne-Bénédicte MARTINOT, chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine : « Je voulais rebondir sur les déchets. Les agriculteurs sont très conscients du problème des déchets et ils aimeraient être responsables. L'an dernier, on a mis en place une collecte des plastiques agricoles usagés qui a très bien fonctionné. On n'en avait pas eue depuis 3 ans. Donc ça c'était une volonté très forte des agriculteurs. Il y a d'autres déchets qui n'ont pas de filière encore aujourd'hui tels que les pneus. Par contre, pour s'être renseignée et essayer de monter une filière, le coût est énorme. Je n'ai plus le coût en tête mais valoriser un pneu doit coûter autour de 12 euros. Alors imaginez le tonnage que l'on a dans tout le département. C'est difficile. Au niveau départemental voire régional, c'est difficile de mettre ça en œuvre mais on s'y penche aujourd'hui au niveau de la chambre d'agriculture. Au niveau national, on attend désespérément que quelque chose se débloque. Mais au lieu d'attendre, on s'y penche. »

Pascal PROUGEANSKY : « C'est en fait, c'est tout ce qu'on demande dans un premier temps. C'est déjà qu'on y aille. Donc tout va bien sur le plan des produits du terroir et du développement touristique ? J'ai entendu parler tout à l'heure de camping-cars, de stationnements...ça évoque quelque chose pour vous ? »

Monsieur BILLOIS, de Saint-Broladre et camping-cariste : « Dans notre région, ici, nous manquons beaucoup de stationnements. Le stationnement au Mont Saint-Michel ne devrait pas exister, vu qu'il n'y a aucun confort, rien du tout. En montant vers Cancale, il n'y a aucune place, il y a des barres partout et nous sommes pourtant compris comme véhicule. »

Echanges dans la salle sans micro, inaudibles sur la cassette.

Pascal PROUGEANSKY : « Est-ce qu'il y a eu des propositions de faites ? »

Pierre LEBAS : « ...*[inaudible sur la cassette]*...pour montrer ce qui se fait à l'île de Ré, c'est-à-dire qu'il y a eu une entente entre toutes les communes de cette île par l'intermédiaire de la communauté de communes, pour offrir davantage de stationnements dans des lieux qui étaient en mesure de les recevoir. Il y a des campings municipaux mais aussi des campings privés, c'est le gagne-pain de ces gens là. Parfois les campings municipaux sont déficitaires. Les campings privés doivent s'équilibrer pour pouvoir en vivre. Et il y a des espaces qui ont été aménagés avec des services et des redevances. Entre 19h et 9h du matin, il y a un certain nombre d'espaces publics qui sont interdits au stationnement car on souhaite qu'ils aillent là où il est prévu qu'ils stationnent, public ou privé. Ça part d'une volonté c'est qu'ils ont constaté que les camping-cars étaient en développement et c'est très bien mais ça apporte un certain nombre de problèmes au niveau du paysage et de la cohabitation sur la frange littorale. Je crois qu'on devrait s'inspirer de cet exemple, je suis certain qu'il y en a d'autres. Le département du Finistère a une remarquable politique d'accueil des camping-cars, il suffit d'y aller et on voit qu'on ne stationne plus n'importe où. Mais tant que les communes n'auront pas une action intercommunale, mais il y a quand même une amorce qui est en train de se faire - Thierry Robin qui est ici présent peut en parler plus que moi – il y a des projets de parkings qui vont être réalisés dans le courant de l'année 2007 on l'espère et c'est sans doute une amorce. Mais je crois qu'il ne faut pas s'arrêter aux quelques communes qui ont décidé de le faire, il faut vraiment une coopération intercommunale de Granville à Cancale. »

Pascal PROUGEANSKY : « Il a été évoqué la problématique des entreprises, que ce soit les éleveurs, que ce soit la conchyliculture, etc., et de l'impact sur le paysage de la construction des bergeries, on en parlait tout à l'heure, ou des équipements. Quel est votre sentiment de ce qui a pu se passer dans les forums qui viennent de s'écouler ? Est-ce que par exemple, il y a des points de vue que vous avez découverts ? Est-ce que ces rencontres vous ont permis d'aborder de nouvelles façons de voir les choses ? Est-ce que vous avez trouvé l'occasion d'intégrer de nouveaux points de vue – je ne dis pas changer de point de vue mais j'ai le mien, mais je vois qu'il peut y en avoir un autre ? J'aimerais bien que vous me donniez un exemple de ce que vous avez pu vivre au cours de ces forums, si c'est arrivé évidemment. »

Etienne BECHET : « Sur les bergeries, il y malheureusement actuellement une situation de blocage entre l'administration et les éleveurs. L'administration conditionne les autorisations de bergerie à l'AOC. Ils veulent que ce soit lié, ce qui, à mon point de vue, est impossible. L'AOC est une démarche volontaire, libre. Actuellement on est dans une situation de blocage. Quoi dire d'autre ? C'est coincé. »

André TROCHON, maire du Val-Saint-Père : « Effectivement c'est un sujet tout du moins inquiétant pour les producteurs. Il faut savoir que le nombre de producteurs va aller en diminuant et ceux qui vont rester vont obligatoirement se développer. Aujourd'hui, ils ne peuvent pas se développer puisque les constructions ne sont pas possibles. Alors la loi littoral ou l'inconstructibilité dans la bande des 100 mètres – bon alors la bande des 100 mètres ce n'est quand même pas très large... construire une bergerie à 100 mètres de la limite peut être acceptable pour un producteur. Maintenant, si on lui dit qu'il faut aller on ne sait pas où d'ailleurs pour la raison simple – je prends l'exemple de la majorité des communes où s'applique cette loi, elles sont toutes en espace proche. Ça veut dire que même à 3 kilomètres, c'est conditionné à une autorisation et comme le dit mon collègue monsieur Béchet, aujourd'hui cette autorisation est conditionnée par une AOC. Alors on ne sait pas, c'est bloqué depuis 3 ou 4 ans et puis ça ne débouche sur rien. Je crois que l'a aussi, comme beaucoup d'autres problèmes, l'administration a ses torts mais faut être honnête de dire que la profession a eu un peu les siens. Donc il y a eu un phénomène de blocage où personne n'a voulu faire un pas vers l'autre et on arrive aujourd'hui dans une situation qui est figée. »

Michel FAUTREL : « Moi je reviendrais à l'AOC, elle est imposée par les politiques. Ils n'ont pas contacté les agriculteurs de base et c'est là qu'est le problème. On prend les présidents de syndicat, les présidents d'associations, mais la base, on ne s'en occupe pas du tout. Si l'éleveur n'a pas son mot à dire ni sa façon d'élever, ça n'ira pas. Alors les politiques ont complètement divisé les agriculteurs, diviser pour mieux régner. Pour l'instant ça patine totalement. S'ils ne repartent pas de la base, ils ne feront rien. »

Pascal PROUGEANSKY : « Je crois que c'est absolument clair. Je crois que c'est précisément ce que ces forums peuvent mettre en évidence. »

Etienne BECHET : « Il y a un ensablement. »

Pascal PROUGEANSKY : « Est-ce quelqu'un veut réagir ? »

André TROCHON : « Moi je voudrais réagir au développement touristique, la marque baie du Mont-Saint-Michel. Un label supplémentaire, pourquoi pas ? Mais ce label, il faut qu'il soit bien encadré parce qu'aujourd'hui, ce qui est fait n'est pas crédible. Je ne sais pas où est fabriqué, moi je n'ai jamais su, l'eau de Cologne Mont Saint-Michel. On voit de tout fabriqué avec le nom Mont Saint-Michel. Je ne suis pas sûr que les œufs de la Mère Poulard, les œufs soient élevés dans la baie du Mont-Saint-Michel. La aussi, il faut être cohérent parce que si on veut avoir un label, ce qui est important – et d'ailleurs il y a d'autres régions où il y a des labels ou des AOC qui sont très sérieusement réglementés – mais aujourd'hui on fait un peu n'importe quoi. Je prends l'exemple d'un produit que je connais bien, le camembert, on arrive maintenant à faire du camembert dans la région de Poitiers – je n'ai rien contre la Charente ni contre la Haute-Vienne. Si c'est pour avoir une marque Mont Saint-Michel où 5% aura vu le Mont Saint-Michel et le reste aura été fabriqué à Hong-Kong ou en Chine ! On parlait tout à l'heure de meubles, si c'est quelqu'un qui monte un bel atelier de fabrication de meubles mais qu'il les fait assembler en Chine et qu'il les vernit seulement ici, ce n'est pas sérieux. Donc si on met une marque en place, il faut qu'elle soit vraiment contrôlée. »

Pascal PROUGEANSKY : « Qu'est-ce qui pourrait réunir les acteurs de la Baie concernés par l'idée d'une marque, d'un label unique ? »

Pierre LEBAS : « L'authenticité du produit, du début jusqu'à la fin, de sa fabrication, de son origine, comme vient de l'explique monsieur le maire tout à l'heure. Je crois que c'est cela l'origine, c'est l'esprit d'une AOC en quelque sorte. C'est du début jusqu'à la fin. »

André TROCHON : « J'ai découvert tout de suite, je ne porte pas de jugement mais, si on vend moitié plus de moules de bouchots de la baie du Mont-Saint-Michel qu'on n'en produit, ça pose quand même des questions. »

Pascal PROUGEANSKY : « J'ai envie de poser la question autrement alors. Qu'est-ce qu'il y a de commun entre un producteur de moules du Mont Saint-Michel, entre un producteur d'agneau de pré salé du Mont Saint-Michel, etc. Qu'est-ce qu'ils ont de commun ? Parce que quand on entend le vent qui vient de la salle d'à côté, on se dit qu'il y a aussi des choses qui les séparent. Moi la question que je pose, c'est qu'est-ce qui peut les réunir ? »

André TROCHON : « Il y a l'intérêt économique. On est quand même dans une région qui est comme d'autres. Elle a besoin de se développer et de vivre. On a la chance d'avoir le Mont Saint-Michel, sachons l'exploiter. Tout à l'heure, Etienne parlait de miracle, vous en faites pas, la région de Lourdes a bien su exploiter la richesse qu'ils ont. Ce n'est pas un miracle. »

Pascal PROUGEANSKY : « Et vous pensez que c'est le seul critère en fait ? »

Christelle AUBREE : « J'interviens en tant que professionnelle. Evidemment quand on se lance dans une activité professionnelle, c'est pour aussi en vivre, subsister, en tirer un revenu. Donc c'est clair, il ne faut pas se voiler la face. On ne se casse pas la tête toute la journée au travail non plus juste pour le plaisir de se dire qu'on est face au Mont Saint-Michel. Mais derrière, il y a ce plaisir d'avoir ce cadre de vie, ce cadre de travail, et puis au cours des forums, on s'aperçoit que personne n'est indifférent à cela. Il y a certainement là une mise en commun à faire sur le fait qu'on est des professionnels mais aussi des acteurs de l'entretien de la Baie, et pourquoi des acteurs de la destruction si on fait mal les choses. »

Etienne BECHET : « C'est tout à fait légitime de s'organiser et de défendre son territoire et d'en profiter. C'est parfaitement légitime. Il n'y a pas à demander la permission pour faire un label ou une AOC. »

Pascal PROUGEANSKY : « Me serais-je mal fait comprendre ? La question que je voulais dire c'est, à côté de cette raison absolument légitime – je suis bien de votre avis – est-ce que la condition est nécessaire, est-ce qu'elle est suffisante ? C'était ça mon questionnement. Est-ce qu'il suffit de se dire j'ai un contexte, une image de marque, je vais en profiter pour faire du business. Ça c'est légitime et je pose la question, est-ce que c'est suffisant pour créer une marque baie du Mont-Saint-Michel ? »

Pierre LEBAS : « Il faut que le savoir-faire soit original et qu'il soit bien maîtrisé de façon à assurer, comme dans tout processus de qualité, une certaine garantie au consommateur, si on parle de produits qui vont vers le consommateur. Mais ça s'applique, la qualité, pas uniquement aux produits. Quand on parlait tout à l'heure de la qualité des espaces pour accueillir, des lieux pour accueillir les touristes, il existe des procédures de certification environnement qui peuvent, sans que ce soit trop lourd ou trop complexe, aider à améliorer l'image. Car on est quand même bien sur un problème d'image. »

Pascal PROUGEANSKY : « Quid de ce qui a été évoqué tout à l'heure de la distribution et de l'exploitation des produits locaux en circuit court ? ça a été évoqué je crois ? Quel est votre sentiment là-dessus ? Est-ce que c'est fait suffisamment ? Est-ce que c'est en route ? Est-ce que ça a été pensé ou seulement évoqué ? Est-ce qu'il y a des expériences peut-être à partager ? Est-ce que ma question est claire ? »

Pierre LEBAS : « Je crois que c'est une question de quantité produite. Vous avez des producteurs qui auront tout intérêt à aller en circuit court par rapport à la quantité qu'ils produisent et les marchés par exemple ou d'autres lieux de distribution. Et puis vous en avez d'autres qui ont des quantités plus importantes ou qui ont deux types de préparation de qualité et qui auront peut-être besoin d'aller vers un grossiste ou un restaurateur ou la grande distribution. Je crois qu'on ne peut pas, quand on dit produits de qualité, appliquer cela à tous les producteurs. Ça dépend quand même des quantités et des stratégies également, pour dire je reste sur 80% de mes produits écoulés sur les marchés - je ne fais pas 35 heures mais 75 ou 80 - ou au contraire, j'ai du personnel, je suis obligé de m'organiser autrement et j'écoule 60% de mon produit vers un grossiste et 40% en vente directe. Donc ça dépend en fait des volumes de production. »

Echanges dans la salle sans micro, inaudibles sur la cassette.

Pascal PROUGEANSKY : « L'intérêt de ce type de forum c'est précisément de pouvoir donner la parole à des gens qu'on n'interroge pas souvent. Mais on a besoin que la parole circule. »

Etienne BECHET : « Quel maîtrise d'œuvre pour mettre cela au point ? »

Pascal PROUGEANSKY : « Le sens de ma question c'est quel désir ? Chez qui ? Et est-ce qu'on peut trouver un désir commun avec des professions qui ont nécessairement chacune leurs problématiques, leurs obligations, etc. ? Où est-ce qu'on peut trouver un désir commun ? Parce qu'avant de mettre en place, avant de savoir qui, avant de savoir comment, avant même de savoir pourquoi, est-ce qu'il y a un désir quelque part ? C'est ça la question que je me pose. Il ne faut pas qu'on mette la charrue avant les bœufs. Il faut d'abord savoir est-ce qu'on en a envie, et donc est-ce que les producteurs en ont envie ? Et puis à partir de là, on va pouvoir commencer quelque chose. Mais si on n'ose pas se poser la question, en se disant que ça va être compliqué - évidemment que ça va être compliqué. Moi c'était le sens de ma question, j'aurais bien aimé que les producteurs, des gens concernés par cette question des produits locaux, d'identité, etc. me donnent leur sentiment là-dessus. »

Etienne BECHET : « Je ne suis pas producteur. Que les producteurs prennent la parole. »

André TROCHON : « Moi je ne suis pas producteur non plus, mais je crois que l'échelle par exemple du développement et de l'Association Interdépartementale qui a été mise en place, c'est un lieu de réflexion aujourd'hui. Mais quand la réflexion sera terminée, on a eu la chance – je dis la chance, car je crois que c'est une des premières fois où les manchois et les habitants de l'Ille-et-Vilaine se rencontrent, parlent de la Baie autour de cette Baie de Granville à Cancale – toutes ces choses là ne peuvent se faire que dans un ensemble qui sera fédéré. Quelle sera la structure qui porterait ce projet, je n'en sais rien mais ça ne peut pas se faire aujourd'hui. Vous parlez du développement et des propositions qui sont faites, aujourd'hui chacun fait un petit peu dans son coin sans tenir compte de l'autre. Vous allez sur l'aire de la baie du Mont-Saint-Michel à Saint-Aubin-de-Terregatte, vous avez le conseil général de la Manche qui a permis à certains artisans d'exposer leurs produits et leurs productions. Vous allez sur l'aire de Gouvets, il y en a d'autres, mais il n'y a aucune cohésion entre les uns et les autres. Je crois que s'il n'y a pas un organisme fédérateur qui chapeaute tout l'ensemble avec les inconvénients qu'il y a, parce qu'il faut savoir que quand on s'engage dans une chose comme cela il y a des contraintes. Si on veut accepter les avantages, il faut accepter les contraintes. Si ce n'est pas porté par un organisme fédérateur, ça ne peut pas marcher. »

Christelle AUBREE : « Je vais amener un élément de réponse en tant que producteur. Il y a quand même un désir qui effectivement est avancé : c'est quand même le désir – ce n'est pas nouveau – de continuer au moins à être reconnu en tant qu'habitant, producteur sur un site fragile, un site différent. Mais ça on n'a pas trop de souci aujourd'hui on va dire. Quels producteurs dans la salle peuvent dire qu'il a des problèmes d'écoulement de sa marchandise, etc. ? Alors pourquoi faire des efforts supplémentaires ? A la rigueur, ce serait plutôt dans ce cas là dans une idée de protection, c'est-à-dire justement, cette baie du Mont-Saint-Michel a quand même bien du succès avec ses produits. On parlait effectivement de productions qui s'écoulaient de façon plus importante que ce qu'il en existe vraiment. Est-ce que ça ne peut pas être pour nous producteurs, un moyen de protection dans ces cas là ? La reconnaissance attention, ça se travaille tous les jours mais les producteurs, on n'est pas fou – ça fait un moment que tout le monde travaille là-dessus – il y a de l'AOC, des marques ou des labels qui existent déjà et qui ont des critères précis derrière. Donc on ne va pas aller réinventer toutes les 5 minutes. Mais là, moi je vois plutôt une unité déjà, pour dire voilà « moi je fais de la moule », « moi je fais du mouton », mais « nous on est du même territoire ». On tourne tous sur ce même territoire qui a la même particularité qu'on soit en Manche ou en Ille-et-Vilaine. Mais par contre, sachez que si je m'engage dans telle ou telle marque, je vous garantis que je suis bien du territoire, que mes produits sont bien issus de là et quelque part je me protège aussi contre ceux qui voudraient utiliser mon image et qui ne le méritent pas forcément. Moi je le verrais plutôt comme cela parce que je pense que, dire que ça va nous amener quelque chose de supplémentaire, non pas vraiment – on se défend bien aujourd'hui – mais ça peut ne pas durer. »

Echanges dans la salle sans micro, inaudibles sur la cassette.

Pascal PROUGEANSKY : « Quand tu dis tout de suite que toi t'es pêcheur, toi t'es mytiliculteur, moi je suis éleveur. Est-ce que ces relations là existent ou est-ce qu'elles sont naissantes ? Est-ce qu'elles sont impossibles ? »

Christelle AUBREE : « Peut-être un peu naissantes grâce aux forums parce qu'on est tous pris aussi par notre activité donc on n'a pas forcément toujours le temps d'aller voir notre voisin. C'est une activité tellement différente aussi même si c'est sur le même territoire. On ne va pas forcément échanger comme cela d'emblée. Mais les forums m'ont, pour ma part en tout cas, ouvert les yeux sur les activités des autres et puis je me rends compte que ces gens là travaillent sur le même territoire que moi. Donc ils vont avoir les mêmes enjeux et les mêmes problématiques. Certaines sont quand même communes. Au hasard – ça peut peut-être faire rebondir un peu – mais le touriste par exemple qui vient gêner l'activité économique, il y a peut-être besoin d'un encadrement supplémentaire. Là tout d'un coup, on s'aperçoit qu'on a des problèmes en commun. »

Pierre LEBAS : « Je voudrais rebondir sur ce que vous venez de dire, je partage votre point de vue sur l'utilité des forums, même si parfois on n'était pas très nombreux, mais ça a été très intéressant, très riche. On a appris à se connaître, à se découvrir et à trouver des points communs de Granville à Cancale. En ce qui concerne l'encadrement des touristes, qu'est-ce que vous voulez dire par là ? »

Christelle AUBREE : « On avait évoqué des petits exemples, des idées de développement. Nous avons parlé pas mal du stationnement sur la Baie plutôt bretonne - car c'est surtout sur cette partie de la Baie que ça posait problème – encadrer ça veut dire leur proposer des aires précises, les guider vers ces aires là aussi, sur place leur donner des informations précises en fonction du site. Ce ne seront pas les mêmes à Cherrueix ou au Val-Saint-Père car la Baie n'est pas la même. Il faut les informer aussi sur quel genre de site ils se trouvent, et donc quelles sont les recommandations à avoir sur ce site là particulièrement. Il y avait l'encadrement au niveau des camping-cars, puisque le camping-car en fait – d'un côté il y a le côté critique, c'est-à-dire qu'il pollue le paysage, mais de l'autre côté il y a une critique aussi à faire au niveau des infrastructures, c'est qu'il n'y en a pas – il faut lui donner la possibilité de trouver sa place dans la Baie. »

Pierre LEBAS : « Vos explications sont très convaincantes, je n'ai rien d'autre à dire. »

Christelle AUBREE : « Et bien écoutez, on va s'ennuyer là ! »

André TROCHON : « Pour rebondir, je suis également camping-cariste. On peut avoir d'autres défauts. Aujourd'hui, que ce soit les camping-caristes ou – l'autre jour je lisais sur Ouest-France quelqu'un qui a passé quelques jours de vacances à Coutances – et bien cette personne disait qu'elle avait je ne sais pas combien de [...] »

Fin de l'enregistrement sur la cassette.